

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Groupe de travail : « Leucose bovine enzootique à La Réunion » (LBE La Réunion)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire

■ Contexte :

Depuis trois ans, un plan d'assainissement de la leucose bovine enzootique (LBE) a été activé à la Réunion à la suite d'une orientation gouvernementale forte. Les dispositions de l'arrêté ministériel du 3 juin 2020, relatif à la gestion de la LBE à La Réunion ont permis le déploiement progressif des mesures de police sanitaire, par ailleurs précisées par une instruction technique. La DGAL a saisi l'Anses car, comme indiqué dans le texte de la saisine, bien que les résultats obtenus soient encourageants, avec plus de 70 % des élevages assainis ou en cours d'assainissement, l'assainissement est beaucoup moins avancé en filière laitière qu'en filière allaitante. Le plan d'assainissement prévoit l'élimination des animaux testés positifs dans les cheptels placés sous arrêté préfectoral. Compte tenu de l'impact financier des mesures d'assainissement pour le cheptel réunionnais laitier, la question de la pérennité, tant sanitaire qu'économique, de la filière bovine laitière réunionnaise se pose.

Pour répondre à cet enjeu, la filière laitière a fait la demande d'autorisation de circulation de bovins locaux porteurs du virus de la LBE mais faiblement excréteurs, afin de les maintenir en production dans des troupeaux non encore assainis. Considérant la modification substantielle que cette demande constitue par rapport au plan d'assainissement de La Réunion, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de La Réunion a fixé un cadre sanitaire strict d'instruction des demandes autour de prérequis sanitaires et techniques.

Depuis le début 2023, des événements sanitaires non négligeables ont marqué la filière, notamment laitière, autour de la détection de cas positifs :

- dans l'atelier sécurisé de production de génisses (un en avril et un en septembre),
- dans les exploitations.

Lors de la campagne de prophylaxie 2023, 21 élevages qualifiés officiellement indemnes ont vu l'émergence d'un bovin testé positif dans leurs troupeaux¹. Les enquêtes épidémiologiques à la suite de ces détections sont souvent infructueuses.

Dans ce contexte, l'Anses a été saisie d'une demande d'évaluation pour comprendre cette situation et rechercher des pistes de consolidation de la stratégie. Il est demandé dans la saisine :

- 1) « Dans un premier temps, réaliser une enquête épidémiologique au regard des caractéristiques locales, pour déterminer les sources avérées ou possibles de la récente décontamination des cheptels qui avaient obtenu le statut officiellement indemne.
- 2) Dans le même temps, proposer les solutions envisageables pour prévenir ou limiter ces contaminations nouvelles.
- 3) Dans un second temps, évaluer la pertinence de la stratégie d'assainissement de la filière laitière y compris concernant la conduite de l'atelier de sécurisation des génisses de la SICALAIT, et les mouvements dérogoratoires temporairement autorisés pour permettre le maintien d'une filière laitière durant cette phase transitoire.
- 4) Dans ce même temps, évaluer dans ce contexte la capacité à maintenir un objectif d'assainissement de la filière laitière dans un horizon de deux à trois ans et préconisez d'éventuelles orientations sanitaires complémentaires nécessaire à la robustesse de plan et à son avancée ».

■ **Rôle et missions :**

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé et bien-être des animaux » (SABA) qui est en charge de toutes les saisines liées à la santé et au bien-être des animaux. Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Les deux premières questions de la saisine sont traitées par le Laboratoire National de Référence Leucose Bovine Enzootique (Anses, Unité PBER du laboratoire de Ploufragan-Plouzané-Niort, site de Niort) sous la forme d'un Appui Scientifique et Technique (AST) du laboratoire.

Le mandat du GT « LBE La Réunion » concerne les questions 3 et 4 de la saisine.

Le GT « LBE La Réunion » agira en tant que GT rattaché au CES SABA (CES pilote).

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant notamment des compétences dans les domaines suivants (voir fiche « Compétences recherchées ») : analyses en laboratoire, connaissance de l'élevage sur l'île de La Réunion, épidémiologie, évaluation des risques, leucose bovine, pathologie bovine, vecteurs, virologie.

Les membres du GT, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi les experts, sont nommés à titre personnel, *intuitu personae*, pour la durée du GT, par décision du directeur général de l'Anses.

Les travaux de ce GT seront suivis par les experts du GT « Vecteurs » et seront validés par le CES « Santé et bien-être des animaux ». Les travaux du GT débuteront en octobre 2024, pour une durée

¹ Dont un élevage ayant bénéficié d'un remplacement total de troupeau avec des génisses introduites de métropole en octobre 2022

de 14 mois. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ toutes les quatre semaines en présentiel.

Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.